

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 23 mars 2023

Convocation en date du 13 mars 2023

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène

Messieurs : AURIAS Claude, ARNAUD Robert, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, CHAVE Philippe, FAYARD Francis, MOREL Loïc, POINT Jean-Pierre, TRON Frédéric, VALLON Cyrille

Membres excusés :

Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel

Messieurs : DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude, LEMERCIER Christophe,

A été élu secrétaire de séance : PELAEZ-BACHELIER Hélène

Votants : 13

Exprimés : 13

DELIBERATION N° 05/2023

Objet : Affectation du résultat 2022

Le Conseil Syndical du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval, réuni sous la présidence de M. MOREL Loïc, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 23 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	119 057,97
- un excédent reporté de :	190 917,69
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 71 859,72
- un déficit d'investissement de :	- 1 968,34
- un excédent reporté de :	+ 57 847,86
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	+ 55 879,52
- un déficit des restes à réaliser de :	4 440,00
Soit un excédent de financement de :	51 439,52

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	71 859,72
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<u>71 859,72</u>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<u>55 879,52</u>

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve l'affectation de résultat au budget primitif 2023**

Le Président Loïc MOREL

